

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 JUIN 2014**

Affiché le 17 juin 2014

Date de la convocation : le 3 juin 2014
Nombre de Conseillers en exercice : 49.

Étaient présents : M. François BAYROU, **Maire, Président** ; Mme Josy POUEYTO, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Éric SAUBATTE, M. Jean-Paul BRIN, Mme Laurence DESPAUX, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER, M. Jean-Louis PERES, Mme Geneviève PÉDEUTOUR, M. Pascal BONIFACE, Mme Alexa LAURIOL, M. André LESTORTE, **Adjoint au Maire** ; Mme Michèle ETCHEVERRY, Mme Anne CASTÉRA, M. Michel CAPÉРАН, Mme Françoise LESAGE, M. Jean-Michel DE PROYART, M. Alain VAUJANY, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Régis LAURAND, M. Pascal GIRAUD, Mme Christelle BONNEMASON-CARRÈRE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Frédéric DAVAN, Mme Emmanuelle BILLAUT, M. Alexandre PÉREZ, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Claire BISOIRE, M. Hamid BARARA, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Pierre LAHORE, Mme Pauline ROY, Mme Nathalie LARRADET, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, M. Jean-François MAISON, Mme Leïla KHERFFALAH, M. Jérôme MARBOT, **Conseillers municipaux**.

Étaient représentés :

M. Marc CABANE (pouvoir à M. Éric SAUBATTE), Mme Odile DENIS (pouvoir à Mme Geneviève PÉDEUTOUR), M. Kenny BERTONAZZI (pouvoir à Mme Josy POUEYTO), Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Chengjie PÈNE (pouvoir à M. BRIN), M. David HABIB (pouvoir à Mme Charline CLAVEAU ABBADIE), M. André DUCHATEAU (pouvoir à M. Jean-François MAISON), Mme Frédérique ESPAGNAC (pouvoir à Mme Leïla KHERFALLAH).

Secrétaire de séance : Mme Pauline ROY

Information sur la réorganisation des services et le recrutement d'un directeur général adjoint délégué

N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
1	<p>Modification des indemnités de fonction des élus</p> <p>Par délibération en date du 24 avril 2014, le conseil municipal a fixé les indemnités de fonction des élus.</p> <p>Monsieur le Maire ayant souhaité ramener son indemnité mensuelle de 2 942 à 2 600 € nets, soit une diminution de 342 €, il convient de réduire la quotité appliquée à la valeur de l'indice brut de référence 1015 pour la fixer à 70%.</p> <p>Ainsi, le conseil municipal :</p> <ol style="list-style-type: none">1) fixe l'indemnité du maire à 70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,2) fixe les indemnités du Maire, des adjoints, des adjoints de quartier, des conseillers municipaux ayant reçu délégation, des conseillers municipaux et inscrit les crédits correspondants au budget 2014.	Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 55

Le Maire,



François BAYROU